

FILM
PLASTIQUE
TRANSPARENT

ONE...

CARTON

TWO...

GUIDE DE TRI

DECHET
RESIDUEL

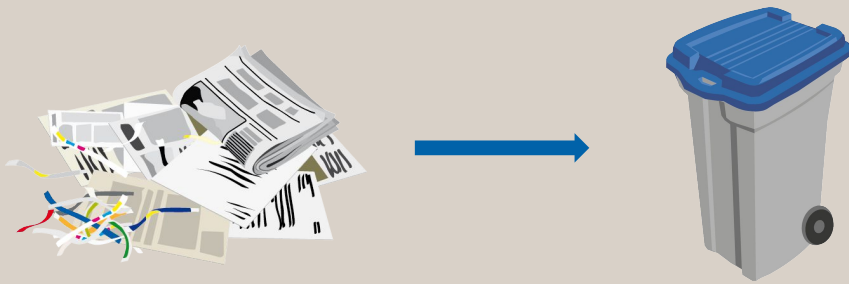
TRI...

PAPIER

C'EST PARTI!

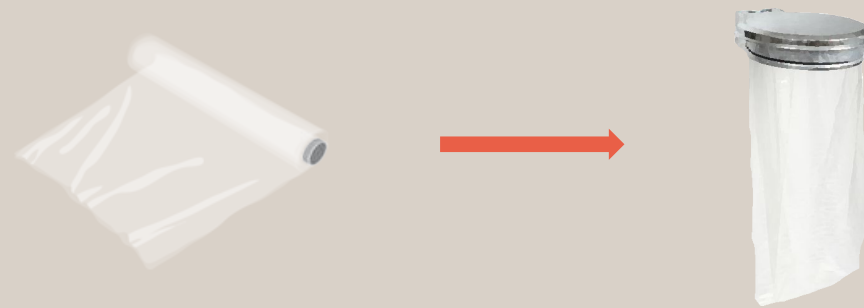
PAPIER

Les papiers doivent être déposés dans les bacs à couvercle bleu.



FILM PLASTIQUE TRANSPARENT

Les films plastiques transparents doivent être regroupés dans les saches perforées de 400L (support mural). Ces saches sont disponibles à l'achat auprès de Veolia.



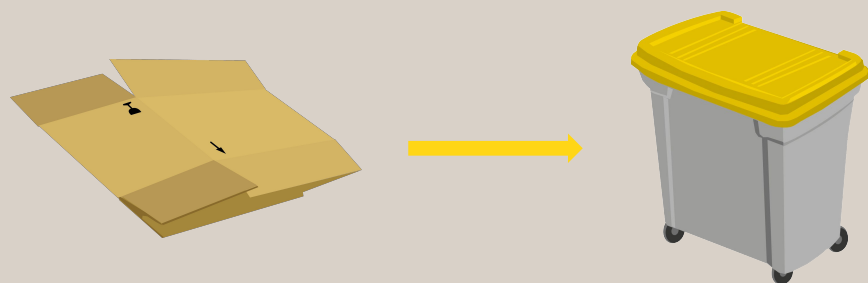
BIODÉCHETS

Les déchets alimentaires emballés ou non doivent être placés dans le bac marron. S'ils sont placés en sacs, celui-ci doit être transparent.



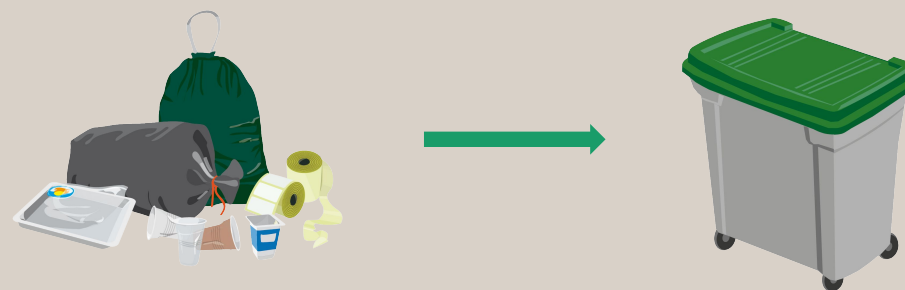
CARTON

Les cartons, vidés, aplatis et pliés, doivent être déposés dans les bacs signalés par un couvercle jaune.



DÉCHETS RÉSIDUELS

Les Déchets Résiduels - ex DIB (hors peintures, produits chimique, solvants, produits pâteux) doivent être déposés dans les bacs à couvercle vert.



BOIS FERRAILLE

À déposer sur la zone prévue à cet effet dans le local représentée par un marquage au sol

DÉCHETS INTERDITS (à apporter en déchèterie)

**Meubles, gravat, encombrant,
vitrages, déchets dangereux**

ONE
TWO
TRI!

ONE
TWO
TRI!

ONE
TWO
TRI!

ONE
TWO
TRI!